Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 11 février 2025

aff n°DEL2025_005 : Rapport annuel d'informations en matière de développement durable - année 2024 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2025_006 : Rapport annuel en matière d'Egalité Femmes Hommes - année 2024 - présentation

Le Conseil Municipal décide :

Vu la présentation au Comité Social Territorial en date du 4 février 2025,

- de prendre acte de la présentation du rapport de situation comparée sur l'égalité Femmes-Hommes pour l'année 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2025_007 : Rapport d'Orientations Budgétaires - exercice 2025 - débat

Le Conseil Municipal décide :

Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu en Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2025_008 : Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) - désignation représentant - modification

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un de ses membres pour siéger au sein de l'AVPU,

- d'approuver la désignation de Monsieur Jérémie LANDREAU pour représenter la commune au sein de l'AVPU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_009 : Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés - désignation représentants - modification

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

- de désigner Mesdames Gladys THIEBAULT, titulaire, et Patricia GAU, suppléante, pour représenter la Ville au sein de l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_010 : Etablissement Public Social Local et Médico-Social "Le Jardin des Provinces" - désignation représentants au Conseil d'Administration - modification

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,
Considérant que le Conseil municipal doit procéder à la désignation de 3 représentants (dont le Maire ou son représentant) au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces »,

- de dire que les 3 représentants au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces » sont :
- Monsieur le Maire,
- Madame Patricia GAU,
- Madame Gladys THIEBAULT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_011 : Conseils d'administration lycées et collèges - désignation représentants - modification

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des lycées et des collèges situés sur son territoire,

- de modifier comme suit la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :
Titulaire 1 : François SZTARK — Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Sabine JACOB-NEUVILLE

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphe de Gerde :
Titulaire 1 : Cem ORUC — Suppléant : François SZTARK
Titulaire 2 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Pour mémoire, élue métropolitaine : Zeineb LOUNICI.

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :
Titulaire : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES — Suppléant : Cem ORUC

Pour mémoire, élue métropolitaine: Pascale PAVONE.

Collège Gérard Philipe :
Titulaire : Fatima BIZINE — Suppléante : Catherine DAUNY

Pour mémoire, élue métropolitaine : Pascale PAVONE.

Collège de l'Alouette :
Titulaire 1 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES — Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Benoît RAUTUREAU.

Collège Noès :
Titulaire 1 : Sabine JACOB-NEUVILLE Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Collège François Mitterrand :
Titulaire : Fatima BIZINE Suppléante : Pascale PAVONE

Pour mémoire, élue métropolitaine : Fatiha BOZDAG.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_012 : Avenue Roger Chaumet - régularisation foncière avec Bordeaux Métropole - décision - autorisation
Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la DIE n° 2024-33318-91759 du 17 janvier 2025,

- d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles communales CV208 et CV209 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_013 : Contrat de co-développement 6 Bordeaux Métropole - avenant n°1 - adoption
Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 adoptant le contrat de co- développement 2024-2027 avec Bordeaux Métropole,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 adoptant les avenants n°1 au contrat de codéveloppement 2024-2027,

Considérant la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans le contrat de co- développement 2024-2027,

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027, tel que joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de co-développement 2024-2027 et tout document s'y rapportant.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_014 : Conservation et entretien de concession funéraire - intérêt culturel pour la commune de Pessac - décision
Le Conseil Municipal décide :

Vu les articles du CGCT relatifs à la gestion des cimetières et notamment l'article L.2223-15 qui dispose que sont intégrés au domaine privé de la commune à l'expiration du délai de 2 ans, les concessions funéraires arrivées à échéance et non renouvelées,
Considérant la concession funéraire décennale référencée Q2 attribuée à Monsieur et Madame CARON le 19 novembre 1966, afin d'y fonder la sépulture particulière de Madame Alice Héliodore GALLIENNE,
Considérant que cette concession funéraire est arrivée à échéance le 18 novembre 2021,
Considérant que les concessionnaires, disposant d'un délai de 2 ans après expiration pour renouveler ladite concession, n'ont pas formulé de demande de renouvellement,
Considérant que la qualité d'écrivaine et poétesse de Madame Alice Héliodore GALLIENNE

représente un intérêt culturel pour la Ville de Pessac,

- de conserver et d'entretenir à perpétuité cette concession funéraire.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_015 : Vibrations urbaines - édition 2025 - approbation
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 27ème édition du festival Vibrations Urbaines ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation du cette édition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_016 : Dispositif local de soutien aux fonctions d'animateurs - convention de partenariat avec la Communauté Sportive Gymnique Travailliste de Pessac - modification
Le Conseil Municipal décide :

Considérant la mise en place du partenariat avec l'association CSGTP,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la CSGTP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_017 : Pessac Football Club - convention de partenariat - renouvellement - approbation
Le Conseil Municipal décide :

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les actions de l'association Pessac Football Club,

- d'approuver les termes de la convention avec l'Association Pessac Football Club ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre des actions ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_018 : Opéra National de Bordeaux - convention de partenariat - approbation
Le Conseil Municipal décide :

Considérant le partenariat établi entre la Ville de Pessac et l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2024-2025, visant à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics et à renforcer l'inclusion sociale à travers diverses actions culturelles,
Considérant l'importance du dispositif de Billets Solidaires, qui permet à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle d'assister gratuitement à des spectacles lyriques et symphoniques, affirmant ainsi la culture comme un droit fondamental et un levier d'intégration sociale,
Considérant la volonté de la Ville de Pessac de soutenir ce dispositif en y contribuant financièrement afin d'en garantir la pérennité et l'accessibilité,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux ainsi que l'attribution d'une subvention de 230 € en soutien au dispositif des Billets Solidaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- de dire que les crédits relatifs à ces opérations seront inscrits au budget de la Ville sur les

chapitres 11, 12, 65.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_019 : Association PUL'SART - convention de mise à disposition de locaux - approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la signature de la convention entre l'association Puls'Art et la Ville de Pessac pour la mise à disposition des locaux situés au 43 bis avenue du Haut Livrac à Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_020 : Département de la Gironde - actions de lecture animées au sein de la Maison Départementale de la Solidarité - convention de partenariat - autorisation

Le Conseil Municipal décide :

Considérant le souhait de la Ville de Pessac, par l'intermédiaire de son réseau de lecture publique, de collaborer avec la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) de Pessac, relevant du Département de la Gironde, dans le cadre du partenariat établi,

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac – réseau de lecture publique et la MDS de Pessac, visant à renforcer les liens avec les familles présentes dans la salle d'attente des consultations PMI ;
- de préciser que ces actions sont menées à titre gracieux par le réseau de lecture publique de Pessac ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département de la Gironde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_021 : Valorisation des livres désherbés du réseau de lecture publique de Pessac : partenariat avec l'association Ammaréal et organisation de braderies

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que les médiathèques Jacques Ellul et Pablo Neruda, dans le cadre de leur mission de service public, doivent proposer une offre documentaire variée et en constante évolution,
Considérant que le désherbage des collections est une démarche essentielle permettant de retirer les ouvrages en mauvais état, obsolètes ou sans emprunt, afin de proposer des collections actualisées, attrayantes et cohérentes aux usagers,
Considérant que l'organisation de braderies par le réseau de lecture publique contribue à renforcer leur rôle social et culturel en permettant aux habitants d'acquérir des livres à petit prix,
Considérant par ailleurs que les ouvrages désherbés gagnent à être valorisés dans une logique écoresponsable et solidaire,
Considérant, en conséquence, l'opportunité de mettre en place un partenariat avec Ammaréal, acteur reconnu du livre solidaire, qui réemploie les ouvrages désherbés et/ou invendus suite aux braderies, tout en générant des reversements financiers à la collectivité et à des partenaires caritatifs,

- d'approuver le désherbage régulier des collections des médiathèques Jacques Ellul et Pablo Neruda selon les critères définis (état physique, qualité des contenus, évolution des usages) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au partenariat avec Ammaréal pour la valorisation des ouvrages désherbés, selon les modalités suivantes :
> Reversement de 10 % du prix net HT de chaque ouvrage vendu à la collectivité.
> Attribution de 5 % du prix net HT à l'association en tant que partenaire caritatif désigné :

Le Secours Populaire Français.
- d'autoriser l'organisation des braderies par le service de lecture publique afin de proposer les ouvrages désherbés à prix réduit, selon les tarifs suivants :
- 0,50€ pour les magazines,
- 1 à 5€ pour les livres et les CD, selon leur format ;
- de déclarer que les recettes générées par ces initiatives seront intégrées au chapitre 70 du budget de la Ville.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_022 : Associations - subventions – répartition 2025 n°1
Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_023 : Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'intégration d'un sportif de haut niveau
Le Conseil Municipal décide :

Considérant qu'un agent communal est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau de la fédération française de boxe,
Considérant que la Ville de Pessac emploie l'agent en tant qu'animateur,
Considérant que la Ville de Pessac s'engage à ce que l'agent bénéficie de conditions de travail compatibles avec sa pratique sportive, que la pratique intensive de la boxe et la préparation au championnat de France prévu le 12 avril 2025 implique que l'agent participe à des temps d'entraînement et des manifestations planifiées dans un calendrier prévisionnel visé par le Directeur Technique National,
Considérant que l'Etat, par le biais de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, effectue un dédommagement financier au profit de la Ville de Pessac en contrepartie de l'aménagement du temps de travail de l'agent,
Considérant que ce dédommagement implique la signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi entre la Préfecture de la Gironde représentée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports d'Aquitaine, la Ville de Pessac représentée par Monsieur le Maire, la Fédération Française de boxe et l'agent,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Aménagement d'Emploi correspondante ainsi que tous les documents annexes y afférent.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22H30.